

Demande de délivrance de permis de conduire (modèle DTT.SPC.03.01.15)



Merci de remplir ce formulaire à l'encre noire,
en lettres majuscules sans les accents et sans rature

Numéro ID
(à remplir par l'administration)

Numéro PC
(à remplir par l'administration)

Nom de naissance

(nom figurant sur votre acte de naissance)

Prénom(s)

Nom d'usage
(s'il y a lieu)

Ex. : nom marital

Date de naissance

Jour

Mois

Année

Sexe

Femme

Homme

Commune de naissance

Ile / département

Pays pour l'étranger

Adresse (2)

Pk

,

Rue

Numéro

Coté mer

Servitude

Immeuble

Coté Montagne

Quartier

Lotis/Résid.

Complément
d'adresse

Commune

Section de
Commune

Boite postale

Code postal

Commune

Téléphone(s)

Domicile

Portable

Autre

Courriel
(recommandé)

Coller le(s) timbre(s) ici

(voir montant au verso)

Type de demande (1) :

Duplicata : Permis usagé Vol Perte

Equivalence(s) : Catégorie(s) sollicitée(s) A1 B1

Prorogation (4) : Professionnel (CDE) Limite d'âge Commission médicale (5)

Echange de permis de conduire : français étranger Conversion de brevet militaire

Le demandeur déclare (1) :

- Etre en instance d'examen :
- Vouloir mentionner sur son titre de conduite son rhésus ou groupe sanguin (2)(3) tel qu'indiqué ci-après :
- Vouloir indiquer sur son titre de conduite qu'il est donneur d'organe (3)
- devoir conduire un véhicule aménagé

OUI NON

Le demandeur est (1) :

- porteur d'un dispositif de correction de la vision (verres correcteurs, lentilles de contact,...) (4)
- atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée (5)
- titulaire d'une pension d'invalidité civile ou militaire (2)

OUI NON

Je déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts et ne pas faire l'objet d'une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire en cours d'exécution ou d'une interdiction judiciaire de solliciter la délivrance du permis de conduire (6).

Fait à

le

La signature du demandeur doit être apposée ci-dessus à l'encre noire et de manière appuyée sans déborder du cadre externe

Représentant légal (si mineur)

Je soussigné, Nom

Prénom

Né le

Demeurant à

Code Postal

Commune

Agissant au nom du demandeur (2) déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts et l'autorise à demander un permis de conduire

à

Signature du représentant légal

le

Cachet de l'agent ayant réceptionné la demande

(1) cocher la (les) case(s) appropriée(s) ; (2) pièces justificatives à joindre à la demande ; (3) Pour un majeur seulement ; (4) Joindre le certificat médical d'aptitude ; (5) joindre l'avis de la Commission médicale du permis de conduire ; (6) dans le cas contraire, joindre la décision administrative ou judiciaire.

Certificat médical d'aptitude au permis de conduire
(délibération n°85-1050/AT du 24 juin 1985, modifiée)

Après examen du candidat et ayant pris connaissance des contres indications médicales telles que prévues par la réglementation en vigueur en Polynésie française,

Je soussigné,, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

Madame, Monsieur,, né(e) le

Qui, compte tenu de cet examen, est déclaré(e) apte inapte au permis de conduire pour les véhicules des catégories :

A	A1	B	B1	C	D	EB	EC	ED
Aménagement(s)	Correction et/ou protection de la vision (01.)				Embrayage adapté (15.)			
	Prothèse(s) auditive(s) (02.) G <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>				Direction adaptée (40.)			
	Prothèse(s)/orthèse(s) des membres (03) G <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>				Rétroviseurs modifié(s) (42.)			
	Boîte de vitesse adaptée (10.)				Siège du conducteur modifié (43.)			
	Autre(s) :							

à le,
Cachet et signature

à le,
Cachet et signature

Le médecin examinateur
Pour les catégories A, A1, B et B1 du permis de conduire

Le médecin de santé publique
Pour les catégories A, A1, B, B1,C, D, EB, EC et ED du permis de conduire

TYPE DE DEMANDE

Droit de timbre de 3 000 F.CFP

DUPLICATA DE PERMIS USAGE

- Joindre le permis usagé
- 1 photographie d'identité récente à coller au dossier

DUPLICATA DE PERMIS POUR PERTE OU VOL

- En cas de perte : déclaration de perte délivrée par la police municipale de votre lieu de résidence
- En cas de vol : déclaration de vol délivrée par la Gendarmerie nationale ou la direction de la sécurité publique de votre lieu de résidence
- 1 photographie d'identité récente à coller au dossier

DUPLICATA SUITE A DEMANDE DE PROROGATION / EQUIVALENCE

- En fonction des circonstances, joindre le permis usagé, la déclaration de perte ou de vol
- 1 photographie d'identité récente à coller au dossier
- Pour les professionnels : le certificat médical délivré par le médecin de santé publique
- Pour les personnes âgées de 70 et plus : le certificat médical délivré par tout médecin exerçant en Polynésie française
- Pour les personnes soumises à avis de la commission médicale des permis de conduire : Copie des pièces justificatives (attestation d'invalidité, jugement, etc.)

ECHANGE DE PERMIS DELIVRE EN METROPOLE OU DANS LES DROM-COM

- Photocopie d'une pièce d'identité valide
- 2 photographies d'identité récentes et identiques
- Photocopie en couleur du permis de conduire recto-verso
- Le permis de conduire original à déposer lors de la récupération du titre polynésien

PROROGATION DE VALIDITE DU PERMIS DE CONDUIRE

- Pour les professionnels : le certificat médical délivré par le médecin de santé publique
- Pour les personnes âgées de 70 et plus : le certificat médical délivré par tout médecin exerçant en Polynésie française
- Pour les personnes soumises à avis de la commission médicale des permis de conduire : Copie des pièces justificatives (attestation d'invalidité, jugement, etc.)

Droit de timbre de 7 500 F.CFP

ECHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ETRANGER DELIVRE HORS UNION EUROPEENNE OU ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (sous réserve)

IMPORTANT : toute demande effectuée un an après acquisition de la résidence normale en Polynésie française sera rejetée

- Photocopie d'une pièce d'identité valide
 - 2 photographies d'identité récentes et identiques
 - Photocopie en couleur du permis de conduire recto-verso
 - Le permis de conduire original à déposer lors de la récupération du titre polynésien
 - Traduction du permis de conduire étranger, effectuée par un organisme agréé
- Pour un ressortissant français : un document attestant qu'il a résidé six mois dans le pays qui lui a délivré le permis de conduire
- Pour un ressortissant non français : un document attestant qu'il réside depuis moins d'un an en Polynésie française

CONVERSION DE BREVET MILITAIRE

IMPORTANT : titulaire d'un permis de conduire civil, joindre votre titre

- 2 photographies d'identité récentes et identiques
- Photocopie d'une pièce d'identité valide
- Demande de conversion du brevet militaire
- Certificat de présence au corps
- Autorisation du chef de corps ou du commandant d'unité
- Certificat médical délivré par l'autorité militaire

ECHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ETRANGER DELIVRE DANS L'UNION EUROPEENNE OU ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (sous réserve)

- Photocopie d'une pièce d'identité valide
- 2 photographies d'identité récentes et identiques
- Photocopie couleur du permis de conduire recto-verso
- Le permis de conduire à déposer lors de la récupération du titre polynésien
- Traduction du permis de conduire étranger, effectuée par un organisme agréé

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Ce formulaire est téléchargeable sur notre site internet : www.transports-terrestres.pf
- Le formulaire doit être lisiblement et correctement rempli, **sans rature, ni surcharge, ni correction**
- Les photographies d'identité doivent respecter les dimensions suivantes : 35 mm de largeur pour 45 mm de hauteur. Elles doivent être identiques, récentes, de face ou de trois quart (3/4), le sujet posant tête nue, sans ornement floral ou couvre chef, avec lunettes pour les conducteurs en portant habituellement. Elles doivent être de bonne facture et de bonne qualité, celles réalisées à partir d'une imprimante jet d'encre ou mal numérisées seront rejetées. Les photographies d'identité en noir et blanc sont autorisées
- Un justificatif d'état civil (pièce d'identité, acte de naissance, acte de mariage, jugement de divorce, ...) sera exigé pour tout changement de patronyme
- Les personnes utilisant un nom d'usage ou marital doivent fournir un justificatif permettant de prouver leur patronyme (pièce d'identité, acte de naissance, acte de mariage)
- Le justificatif du domicile du demandeur est établi au regard de la copie d'un contrat EDT